



Domages et Intérêts vs Amende

Par lebeotien

Bonjour à tous,

A moins que je ne me trompe, il n'existe pas de demande de Domages et Intérêts au pénal.

Seules existent les amendes.

Mais en ce cas, les amendes sont en général dévolues au tribunal et non à la partie adverse.

Cela veut-il dire que lorsque l'on va au pénal, l'on ne peut "récupérer" que les frais liés à l'article 700 et pas de dommages et intérêts ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Au pénal, c'est l'Etat qui perçoit les amendes.

La victime peut aussi recevoir des dommages et intérêts : c'est un des intérêts de se constituer partie civile.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1454]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1454[ur]

Par lebeotien

Bonjour yapasdequoi,

Merci de ce retour, simple et précis.

Bonne journée